

Centre hospitalier de Versailles
Cellule Commande Publique GHT 78 Sud

ACCORD-CADRE DE
FOURNITURES
ET SERVICES

Marché de maintenance
préventive et corrective des
appareils élévateurs des
établissements du GHT 78 sud
à l'exception du Centre
Hospitalier de Versailles

Règlement de la consultation (RC)

Appel d'offres ouvert passé selon les articles L2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique

Consultation n°

2025SB18

Date limite de remise des plis

Le 26 janvier 2025 à 12 heures

1. PREAMBULE

1.1. Calendrier prévisionnel synthétique de la consultation

	Publication de la consultation	Décembre 2025
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	26 janvier 2026

2. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Centre Hospitalier de Versailles

Etablissement support du Groupe Hospitalier de Territoire Yvelines Sud

Cellule Commande Publique GHT 78 Sud

Adresse : Centre Hospitalier de Versailles

177 rue de Versailles

78157 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

■ Description de la prestation :

L'accord-cadre a pour objet des prestations de services de maintenance préventive et corrective des appareils élévateurs des établissements du GHT 78 Sud à l'exception du Centre Hospitalier de Versailles.

Il s'agit d'un accord-cadre à prix mixtes décomposé comme suit une partie forfaitaire et une autre partie à bons de commandes avec un maximum de 455 000€ HT pour toute la durée du marché.

Codes CPV :

Code CPV	Intitulé
50750000	Entretien, maintenance et mise en conformité des ascenseurs

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Marché de maintenance préventive et corrective des appareils élévateurs des établissements du GHT 78 Sud à l'exception du Centre Hospitalier de Versailles
	Acheteur	Centre Hospitalier de Versailles
	Type de contrat	Accord-cadre de FCS
	Structure	Non allotri
	Lieu d'exécution	Les établissements du GHT 78 Sud à l'exception du Centre Hospitalier de Versailles
	Durée	4 ans
	Pénalités de retard	Cf. Article 14 du CCAP
	Variation des prix	Révisables



Nature des prix

Mixte

Lieu d'exécution :Etablissements constituant le GHT 78 Sud à l'exception du Centre Hospitalier de Versailles

- **Le Centre Hospitalier de Rambouillet** situé au 5 rue Pierre et Marie Curie, 78120 Rambouillet

Interlocuteur	Téléphone	Adresse mail
Responsable technique	07 88 64 80 23	adast.chr@ch-rambouillet.fr

- **L'Hôpital Gérontologique Philippe Dugué** est situé au 1 rue Jean Mermoz, 78460 Chevreuse

Interlocuteur	Téléphone	Adresse mail
Responsable technique	01 30 07 13 25	pchevalay@ght78sud.fr

- **L'Hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion est** situé au Lieu-dit Hpr Longchêne, 78830 Bullion

Interlocuteur	Téléphone	Adresse mail
Responsable technique	01 34 85 43 00	jmchaignon@ght78sud.fr

- **Le Centre Hospitalier de Plaisir est** situé au 220 rue François Mansart, 78370 Plaisir

Interlocuteur	Téléphone	Adresse mail
Responsable technique	06.84.85.43.57	smodolo@ght78sud.fr

- **L'EHPAD « Les Aulnettes »** est situé au 52 rue du Général Gallieni, 78220 Viroflay

Interlocuteur	Téléphone	Adresse mail
Responsable technique	07 86 99 66 76	Christian.PAYET@hopital-levesinet.fr

- **L'Hôpital Le Vésinet** est situé au 72 avenue de la Princesse, 78110 Le Vésinet

Interlocuteur	Téléphone	Adresse mail
Responsable technique	07 86 99 66 76	Christian.PAYET@hopital-levesinet.fr

- **Centre Hospitalier de la Mauldre** est situé au 23 rue Saint Louis, 78760 Jouars Pontchartrain

Interlocuteur	Téléphone	Adresse mail
Responsable technique	01 34 94 58 04	pgeveaux@ght78sud.fr

- **Hôpital de Houdan** est situé au 42 rue de Paris, 78550 Houdan

Interlocuteur	Téléphone	Adresse mail
Responsable technique	01 30 46 18 22	ijsoudan@ght78sud.fr

A Référent et coordonnateur du marché

Interlocuteur	Téléphone	Adresse mail
M. DUFOUR	07 87 65 82 44	pedufour@ght78sud.fr

■ Allotissement :

Conformément à l'article L2113-11 du Code de la commande publique, le marché ne fait pas l'objet d'un allotissement. En effet, la dévolution en lots séparés serait de nature à rendre techniquement difficile l'exécution des prestations et rendrait financièrement plus couteuse l'exécution des prestations.

■ Montant du marché :

Le montant estimatif de l'accord-cadre est décomposé comme suit une partie forfaitaire et une autre partie à bons de commandes avec un maximum de 455 000€ HT pour toute la durée du marché. Ce montant est indicatif et n'engage pas l'administration.

CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

La présente consultation est lancée sous forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L2124-2 1° et R2161-2 Article 2161-5 du Code de la commande publique.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :<https://www.marches-publics.gouv.fr>

■ Dossier de consultation :

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **six jours** avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

L'accord-cadre sera attribué soit à un prestataire unique soit à un groupement de prestataires (solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire).

En cas de groupement conjoint avec mandataire solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total de l'accord-cadre et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

Les candidats ne pourront se présenter comme mandataire d'un ou de plusieurs groupements. Cependant, ils sont autorisés à présenter pour le marché plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de cent vingt (**180**) jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Compléments à apporter aux cahiers des clauses :

Les candidats n'ont pas à apporter de complément aux cahiers des clauses de l'accord-cadre. En revanche, une mise au point pourra être engagée avec le titulaire du marché, avant tout commencement d'exécution.

■ Visite de site obligatoire :

Les visites se feront sur rendez-vous. Les entreprises doivent contacter les responsables de sites dont les coordonnées sont précisées au paragraphe : Lieux d'exécution.



PLANNING VISITE DE SITES - CSSI - GHT 78 SUD

INSCRIPTION par email au plus tard 48h00 AVANT LA DATE (hors weekend)

Semaine du 6 au 12 janvier 2026

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi
9h30	CH Rambouillet	HPR Bullion	H Le Vesinet	CH Houdan	
13h30	CH La Mauldre	HG Chevreuse	EHPAD de Viroflay		CH Plaisir

Toutes les questions pendant la visite doivent être posées par écrit sur la plateforme dédiée

Privilégiez s'il vous plaît les prise de contact par email.

Contact et prises de rendez vous

Etablissement	Contact	Téléphone	Email	Adresse
CH Plaisir	Sébastien Modolo	06 84 85 43 57	smodolo@ght78sud.fr	220, rue François Mansart - 78370 Plaisir
CH Rambouillet	Kévin Puruchaut	07 88 64 80 23	adast.chr@ch-rambouillet.fr	5 rue Pierre et Marie Curie - 78120 Rambouillet
CH la Mauldre	Phillippe geveaux	01 34 94 58 04	pgeveaux@ght78sud.fr	2 chemin du Bois Renault - 78490 Montfort-l'Amaury
HPR Bullion	Jean-Michel Chaignon	01 34 85 43 00	jmchaignon@ght78sud.fr	Lieu-dit Hpr Longchêne - 78830 Bullion
HG Chevreuse	Philippe Chevalay	0130 07 13 25	pchevalay@ght78sud.fr	1, rue Jean Mermoz - 78460 Chevreuse
H Le Vésinet	Christian Payet	07 86 99 66 76	Christian.PAYET@hopital-levesinet.fr	72, avenue de la Princesse - 78110 Le Vésinet
EHPAD "les Aulnettes" de Viroflay	Christian Payet	07 86 99 66 76	Christian.PAYET@hopital-levesinet.fr	31, rue Joseph Bertrand - 78220 Viroflay
Hôpital de Houdan	Jean Jacques Soudan	01 30 46 18 22	jj.soudan@ght78sud.fr	42 Rue de Paris, 78550 Houdan

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'envoi de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant la date et l'heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil

acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

Centre Hospitalier de Versailles
Hôpital André Mignot
177 rue de Versailles
78157 Le Chesnay-Rocquencourt
Contact : srbera@ght78sud.fr

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

En cas de remise d'offres successives, seule la dernière offre déposée sera prise en compte.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- L'acte d'engagement et leurs annexes ;
- Les annexes financières (les Bordereaux de prix unitaires et la DPGF, l'attestation de visite et la fiche contact) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- Le présent règlement de la consultation.
- Annexe 1 : Description des appareils
- Annexe 2 : Gamme de maintenance
- Annexe 3 : Détail des pièces standard

■ Rematérialisation des offres

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le titulaire potentiel s'engage dans tous les cas à accepter la rematérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle.

signature manuscrite de tous ces documents sans procéder à la moindre modification de ceux-ci (attention à bien conserver la date initiale des documents) et les renvoie à la personne publique sous cette forme dans un délai qui ne devra pas excéder cinq jours à compter de la réception de la demande de rematérialisation.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
Déclaration du candidat (DC2)	Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.
Emploi des travailleurs handicapés	Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
Attestation de droit de la commande publique	Attestation sur l'honneur justifiant de n'entrer dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.5141-5 et L.5141-11 du Code de la Commande Publique
Assurance risques professionnels	Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Effectifs candidat	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Capacité financière	Attestation sur l'honneur justifiant de la capacité financière sur la base des articles R.2142-7 et 2142-11
Chiffre d'affaires	Déclaration du chiffre d'affaire des trois dernières années
Références similaires prestations	Marchés effectués sur un périmètre équivalent pour des établissements public de santé ou équivalent

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Pièce dument complétée dans laquelle le candidat présente son offre. L'acte d'engagement correspond à la solution de base unique de la consultation
Annexes à l'Acte d'engagement	Pièce dument complétée. Toutes les cases de l'annexe financière sont renseignées sous peine d'irrégularité de l'offre et les prix sont indiqués hors taxe et toutes taxes comprises. Ces montants sont exprimés en euros selon les règles de la comptabilité publique (arrondi à la deuxième décimale – tous les calculs se font avec deux décimales après la virgule).
Bordereaux de Prix Unitaires(BPU)	Il est demandé de transmettre 1 original sous format Excel et une copie sous format PDF afin de faciliter le travail d'analyse.
Le Cadre de réponse technique (CRT) valant mémoire technique avec les éléments demandés	Le CRT valant mémoire technique à fournir par le candidat de 50 pages maximum.
RIB	Un RIB et IBAN présentant les références bancaires du candidat.

L'offre financière du candidat doit être remise **au format Excel**. Seul ce format est accepté par l'acheteur. Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de régulariser les offres dont l'annexe financière n'est pas dans le bon format. Il s'agit uniquement d'une faculté de l'acheteur.

En cas de discordance entre l'offre globale du fournisseur et la décomposition de cette offre, l'offre globale prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'envoi incomplet ou après le délai imparti, le candidat verra son offre rejetée et le candidat arrivant second au classement devra produire les mêmes documents dans un délai similaire. Cette procédure se reproduit autant de fois tant qu'aucun attributaire ne répond aux exigences fixées par l'acheteur.

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants si cela n'a pas été fait au moment de candidature :

Document	Descriptif
----------	------------

Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Fiche contact	Une fiche contact à transmettre au moment de l'attribution
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.
RIB	Un RIB et IBAN présentant les références bancaires du candidat.

Interdiction est faite au titulaire de faire appel, quoiqu'il arrive, à une entreprise sous-traitante pour affecter du personnel occupant des fonctions permanentes. Toutefois il peut avoir recours à la sous- traitance pour des besoins ponctuels de renforts

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (40 points)	<p>40 x offre financière la plus basse / offre financière notée</p> <p>1- Analyse DPGF (30 points) 2- Analyse BPU/DQE (10 points)</p> <p>L'analyse des offres sera effectuée sur la base d'un DQE masqué, établi par le pouvoir adjudicateur. Ce document, non-communiqué aux candidats, permet d'assurer une comparaison homogène des offres. Les candidats doivent renseigner leurs prix unitaires dans le Bordereau des Prix, lesquels seront appliqués au DQE masqué pour déterminer le montant de l'offre analysée.</p>
2. Technique (60 points)	<p>Sous critère 1 : 20 points</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité de l'équipe et des moyens matériels affectés <p>Sous critère 2: 15 points</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité de la méthodologie d'exécution de la maintenance corrective <p>Sous critère.3 10 points</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité de la gestion des astreintes

Sous critère.4 5 points
■ Transmission des informations, exemples de compte rendu
Sous critère.5 5 points
■ Planning prévisionnel annuel de maintenance par site y compris les réunions annuelles
Sous critère 6: 5 points
■ Critère environnemental

En ce qui concerne la notation financière :

Calcul de la notation financière :

40 x offre financière la plus basse / offre financière notée

Le critère prix sera apprécié au regard du BPU-DPGF

Les offres des candidats peuvent faire l'objet d'une décision de rejet de la part du pouvoir adjudicateur dans les cas de figure suivants :

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée Offre irrégulière	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.



Suite à l'analyse technique des offres, les candidats ayant obtenu une note inférieure ou égale à 50% des points attribués à la note technique seront déclarés disqualifiés. Le prix ne sera en conséquence pas analysé. Leur offre ne fera pas l'objet d'un classement final.

■ Modalité d'appréciation des offres :

Note	Appréciation	Observations
0/5 points	Très faible	Non renseigné

1/5 points	Faible	Réponse insuffisante
2/5 points	Passable	Réponse incomplète ou peu satisfaisante
3/5 points	Bonne	Réponse complète et satisfaisante
4/5 points	Très bonne	Réponse complète, précise et bien détaillée
5/5 points	Excellente	Réponse complète et apportant une plus-value sur les exigences et les résultats demandés par le cahier de charges

■ **La gestion des irrégularités des offres :**

Conformément à l'article R.2152-2 du Code de la Commande publique, « Dans toutes les procédures, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles».



Les irrégularités suivantes ne seront pas régularisables :

- Absence de mémoire technique
- Absence de BPU et/ou de DPGF
- BPU incomplet et/ou DPGF incomplet

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée. L'absence de réponse aura pour conséquence de rejeter l'offre pour anormalement basse.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard sept jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

■ **Renseignements techniques :**

Les demandes de renseignements techniques ou opérationnels doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Versailles
56, avenue de Saint-Cloud
78011 VERSAILLES
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Site internet : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>